



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
27 février 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 17 de la liste préliminaire*
**Les technologies de l'information
et de la communication au service
du développement**

Conseil économique et social
Session de 2017
28 juillet 2016-27 juillet 2017
Point 18 b) de l'ordre du jour provisoire**
**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
Science et technique au service du développement**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré à la demande du Conseil économique et social qui avait, dans sa résolution 2006/46, prié le Secrétaire général d'informer la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il présente les principales activités menées en 2016 par les parties prenantes en vue de la mise en œuvre des résultats du SMSI. Il a été établi par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'après les renseignements communiqués par les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et parties prenantes.

* A/72/50.

** E/2017/100.



Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré conformément à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social. Il contient les renseignements communiqués par 28 organismes des Nations Unies et autres organisations internationales et parties prenantes¹, en réponse à une lettre du Secrétaire général de la CNUCED les invitant à présenter des contributions sur les tendances, les réalisations et les obstacles en matière de mise en œuvre des textes issus du SMSI. Le rapport résume les principaux travaux et activités menés en 2016. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI en 2016 figurent dans le document E/CN.16/2017/CRP.2.

I. Principales tendances

A. Un développement significatif, mais inégal, de l'accès aux technologies de l'information et de la communication et de leur utilisation

2. L'année 2016 a été marquée par une amélioration sensible et continue de l'accès aux services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC). L'Union internationale des télécommunications (UIT) estime que le nombre d'abonnements de téléphonie mobile dans le monde a atteint 7,37 milliards, et qu'un peu moins de la moitié d'entre eux sont des abonnements au haut débit mobile. Elle estime en outre que plus de 60 % de la population mondiale possède au moins un abonnement de téléphonie mobile, que 47 % de la population mondiale a utilisé Internet au moins une fois sur une période de trois mois en 2016, et que 52 % des ménages dans le monde disposent d'un accès à Internet à domicile².

3. Toutefois, ces chiffres mondiaux masquent d'importantes disparités numériques en matière d'accès aux TIC et d'utilisation, qui peinent à s'estomper. Selon les estimations de l'UIT pour 2016, 90 % des habitants des pays développés ont souscrit un abonnement au haut débit mobile, contre 41 % dans les pays en développement et moins de 20 % dans les pays les moins avancés (PMA). La part des ménages disposant d'un accès Internet est estimée à 84 % en Europe, contre seulement 15 % en Afrique subsaharienne. En outre, les réseaux haut débit sont beaucoup plus performants dans les pays développés que dans les

¹ Association pour le progrès des communications (APC), Conseil de l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission européenne, ECPAT International (Réseau contre la prostitution infantile, la pornographie infantile, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Centre du commerce international (ITC), Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), Forum sur la gouvernance d'Internet, Internet Society (ISOC), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Union postale universelle (UPU), Banque mondiale, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation météorologique mondiale (OMM) (pour ces contributions, voir <http://unctad.org/en/Pages/CSTD.aspx>)

² <http://www.gsmaintelligence.com/research/?file=97928efe09cdba2864cdf1ad1a2f58c&download> ; <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx>, <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

pays en développement, alors que le coût d'accès y est généralement plus faible par rapport au revenu moyen des ménages³.

4. Une grande attention a été accordée au large fossé numérique qui sépare les hommes des femmes, identifié lors de l'examen décennal relatif aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI par l'Assemblée générale en décembre 2015⁴. D'après les estimations de l'UIT pour l'année 2016, les femmes dans le monde sont 12 % moins susceptibles que les hommes d'utiliser Internet, et cet écart atteint 31 % dans les PMA⁵.

5. Dans son rapport annuel intitulé « Mesurer la société de l'information », l'UIT examine 11 indicateurs qui portent sur l'accès aux TIC et leur utilisation, ainsi que sur les compétences des utilisateurs en la matière, et qui sont utilisés aux fins du calcul de l'indice de développement des TIC. La quasi-totalité des pays pris en compte dans le calcul de cet indice affichent des chiffres en progression pour 2016, avec une augmentation particulièrement notable des réseaux mobiles haut débit. En bas du classement se trouvent principalement les PMA. Les pays à revenu intermédiaire, quant à eux, enregistrent la plus forte progression⁶.

B. Technologies de l'information et de la communication et développement durable

6. En septembre 2015, les Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui compte 17 objectifs de développement durable et 129 cibles⁷. L'une des cibles relevant de l'objectif 9, qui concerne l'infrastructure et l'innovation, est d'accroître nettement l'accès aux TIC et de faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. Les TIC sont considérés comme d'importants catalyseurs pour la réalisation d'autres objectifs et cibles, et leur importance ne fera que croître d'ici à 2030, à mesure qu'ils se généraliseront et gagneront en efficacité.

7. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/125, a demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁸. Le Forum du SMSI en 2016 a mis l'accent sur les liens existant entre les objectifs de développement durable et le SMSI, et notamment sur la publication d'une matrice ambitieuse faisant le lien entre les grandes orientations du SMSI et les objectifs de développement durable, et visant à faciliter la coordination⁹. En mars, la Commission de statistique de l'ONU a élaboré une liste de 231 indicateurs pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs¹⁰. Six indicateurs relatifs aux TIC ont été sélectionnés en vue du suivi des objectifs liés à l'infrastructure, l'éducation, l'égalité entre les sexes et la science, la technologie et l'innovation¹¹.

8. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Les dividendes du numérique*, la Banque mondiale propose un examen d'ensemble des TIC au service du développement¹². Il ressort de cette étude que les technologies numériques ont connu une expansion rapide presque partout et que, dans de nombreux cas, elles dopent la croissance, élargissent les possibilités et améliorent la prestation des services. Pourtant, leur effet global sur le développement n'a pas répondu aux attentes et est inégalement réparti. En

³ Ibid. ; Union internationale des télécommunications (UIT), base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde ; UIT, 2016, *Rapport Mesurer la société de l'information 2016* (Genève, publication des Nations Unies), disponible à l'adresse : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/misr2016/MISR2016-w4.pdf>.

⁴ A/RES/70/125.

⁵ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx>.

⁶ UIT, 2016.

⁷ A/RES/70/1.

⁸ A/RES/70/125.

⁹ <http://www.itu.int/net4/wsis/sdg/>.

¹⁰ E/CN.3/2016/2/Rev.1.

¹¹ UIT, 2016, chap. 3.

¹² <http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2016>.

conséquence, la Banque mondiale émet l'hypothèse que, dans certains pays, les TIC pourraient, à ce jour, avoir creusé les inégalités. Le rapport recommande non seulement de combler le fossé numérique, mais aussi d'agir sur les « compléments analogiques » au numérique, qui contribuent à créer un environnement favorable, en renforçant les réglementations qui favorisent la concurrence entre les entreprises, en adaptant les compétences des travailleurs aux besoins de la nouvelle économie et en faisant en sorte que les institutions rendent compte de leur action aux parties prenantes.

C. L'importance croissante de l'e-business et du commerce électronique

9. Le commerce électronique suscite un intérêt grandissant et ne cesse de croître dans un contexte où gouvernements et entreprises des pays en développement prennent de plus en plus conscience du lien entre connectivité de qualité et compétitivité. Le commerce électronique est vital pour les entreprises, petites et grandes, en cela qu'il leur permet d'organiser la production et la distribution par le biais des chaînes d'approvisionnement mondiales. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), il peut être un moyen de mieux s'intégrer dans les marchés mondiaux. La CNUCED estime que la valeur du commerce électronique dans le monde a augmenté de 38 %, passant de 16 400 milliards de dollars des États-Unis en 2013 à 22 100 milliards de dollars des États-Unis en 2015, l'essentiel de la hausse se concentrant dans les marchés émergents¹³. Les opérations entre entreprises représentent l'essentiel du commerce électronique mondial.

10. Le commerce en ligne est un moteur de changement toujours plus puissant, qui ouvre de nouvelles possibilités mais suscite aussi de nouvelles difficultés. Sa croissance rapide peut contribuer à rendre le commerce plus équitable et à améliorer les échanges internationaux de biens et services. Toutefois, certains pays sont mieux armés que d'autres pour profiter de cette tendance. L'indice de préparation au commerce électronique d'entreprise à consommateur de la CNUCED montre que les pays les moins prêts sont les pays d'Afrique, où les besoins d'investissement dans la connectivité et les infrastructures sous-jacentes de gestion des transactions et de logistique, qui permettent une meilleure rentabilité, sont particulièrement importants¹⁴.

11. Le développement de la connectivité et du commerce électronique est particulièrement problématique dans les PMA. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a démontré l'étroite corrélation entre développement du commerce électronique et qualité des réseaux fixes haut débit dans la région de l'Asie et du Pacifique, mettant en lumière l'importance vitale des infrastructures¹⁵. Dans le même temps, toutefois, les pays doivent également développer des compétences appropriées, mettre en place les cadres juridiques et réglementaires adaptés et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes. Les entreprises des PMA sont moins susceptibles de disposer d'un site Web et de proposer des transactions en ligne, ce qui réduit leur capacité de participer au commerce électronique et aux chaînes de valeur mondiales. La cybersécurité est également un facteur essentiel. Il est nécessaire d'intensifier les efforts de renforcement des capacités pour surmonter ces difficultés. Un nombre croissant de pays élaborent actuellement des politiques et des stratégies nationales qui intègrent ces éléments, afin de mettre le potentiel du commerce électronique au service du développement économique.

D. Évolutions liées à Internet et à la gouvernance d'Internet

12. Grâce aux progrès technologiques et à l'innovation dans le secteur des services, Internet n'a cessé d'évoluer en 2016. Non seulement il est devenu le moyen de communication et d'échange privilégié des entreprises, mais il contribue de plus en plus à l'amélioration de la performance des pouvoirs publics et occupe une place prépondérante dans la vie d'une large part de la population mondiale.

¹³ Estimations avril 2016 ; Le commerce électronique recouvre le commerce en ligne d'entreprise à entreprise et d'entreprise à consommateur (<http://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1281>).

¹⁴ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d07_en.pdf.

¹⁵ <http://www.unescap.org/resources/state-ict-asia-and-pacific-2016-uncovering-widening-broadband-divide>.

13. Prenons trois exemples pour illustrer l'importance croissante d'Internet dans les économies et les sociétés. La généralisation des services d'informatique en nuage, qui permet aux particuliers et aux entreprises de stocker leurs données dans des centres de données plutôt que sur leurs propres appareils, pose de nouveaux défis en termes de confidentialité, de sécurité et de compétence juridictionnelle. Les nouvelles plateformes commerciales telles que Airbnb et Uber sont venues bousculer les modèles d'affaires traditionnels dans différents secteurs, comme le transport et l'hôtellerie, soulevant des questions quant à l'avenir même des entreprises de services et des relations d'emploi. Les médias sociaux remplacent progressivement les médias traditionnels et deviennent la principale source d'information et d'opinions de nombreux utilisateurs, suscitant dans le même temps un débat au sujet de leur influence sur les normes sociales et la diversité du discours politique.

14. L'évolution rapide d'Internet est de plus en plus souvent envisagée dans le contexte plus large de l'évolution de la société de l'information, et notamment de l'émergence de l'Internet des objets, de l'automatisation et du développement des appareils autonomes, tels que les véhicules sans conducteur, mais aussi de l'analyse des mégadonnées, des systèmes algorithmiques d'aide à la décision et de l'intelligence artificielle. Ces évolutions ouvrent de nombreuses possibilités de développement mais soulèvent également d'importantes questions de politique publique, notamment en ce qui concerne la cybersécurité des objets connectés, la protection des données et le risque de cyberconflit. Les répercussions à long terme devraient être importantes, mais elles sont difficiles à prévoir.

15. L'année 2016 a été marquée par une évolution notable de la gouvernance d'Internet, suite au transfert des fonctions de l'Internet Assigned Numbers Authority, qui gère les affectations de protocole, les ressources de numéros et la racine du système de noms de domaine. En effet, le contrat conclu entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) concernant ces activités a expiré le 30 septembre. Il a été remplacé par de nouveaux accords de gestion, validés lors de la cinquante-cinquième réunion de l'ICANN en mars, à l'issue d'intenses négociations entre les parties prenantes. Ces nouveaux accords ont eu pour effet de transférer les fonctions de l'Internet Assigned Numbers Authority à la communauté mondiale des parties prenantes, qui agit par le biais d'une filiale à 100 % de l'ICANN soumise au contrôle et à la surveillance de représentants de la communauté de l'ICANN. Ils introduisent également des mesures de reddition de comptes renforcées concernant la direction de l'ICANN, y compris des mesures liées à son budget et son plan stratégique, à la composition de son conseil et au rôle de son Comité consultatif des gouvernements (Governmental Advisory Committee), qui compte 171 États membres¹⁶.

16. La Commission mondiale sur la gouvernance d'Internet a publié un rapport intitulé « One Internet » ainsi que plusieurs études, dans lesquelles elle examine différentes hypothèses concernant l'évolution d'Internet et recommande la création d'un pacte social regroupant diverses parties prenantes afin de promouvoir le développement d'un Internet ouvert, sécurisé, fiable et accessible à tous¹⁷.

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé un projet visant à concevoir des indicateurs spécifiques pour comparer plus facilement, sur la durée, le rôle joué par Internet en faveur du développement durable selon les pays. L'UNESCO travaille également avec l'ICANN et l'Internet Society (ISOC) en vue d'évaluer la participation des parties prenantes dans la prise de décisions et de formuler des recommandations en la matière.

¹⁶ <http://gacweb.icann.org/display/gacweb/About+The+GAC>.

¹⁷ <http://www.ourinternet.org/report>.

II. Mise en œuvre et suivi au niveau régional

A. Afrique

18. En novembre, la Commission économique pour l'Afrique a organisé une réunion d'examen portant sur les textes issus du SMSI, au cours de laquelle les participants ont pu échanger sur leurs expériences et aborder les problèmes auxquels la région doit faire face dans le cadre de la mise en œuvre de ces textes¹⁸. Bien que l'adoption et l'utilisation des TIC aient largement progressé en Afrique, la région reste malgré tout la moins connectée. Il est donc nécessaire de mettre en place de nouvelles initiatives dans nombre de pays, tout particulièrement dans les PMA, pour que le continent puisse tirer parti au mieux des avantages offerts par la société de l'information. L'entreprise est complexe et nécessite des investissements dans les infrastructures, les services, le renforcement des compétences et les contenus.

19. Sur le continent, les investissements d'infrastructure sont soutenus par des organismes multilatéraux, dont le Programme de développement des infrastructures en Afrique, dirigé par la Banque africaine de développement, et par le secteur privé¹⁹. Le projet de système africain d'échange Internet soutient la mise en place de points d'échange Internet nationaux et régionaux²⁰. Les opérateurs Internet et les instituts de recherche identifient les moyens d'améliorer la connectivité des réseaux haut débit et d'en faciliter l'accès, plus particulièrement aux femmes.

20. En septembre, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique ont organisé le Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, qui a été précédé de l'École africaine de la gouvernance de l'Internet, organisée par l'Association pour le progrès des communications (APC) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique²¹.

B. Asie et Pacifique

21. Cette région est marquée par une forte hétérogénéité en termes de situation économique et de développement des systèmes de communication. En août, la CESAP a publié une étude sur les TIC dans la région Asie et Pacifique intitulée « State of ICT in Asia and the Pacific 2016 » ; elle y alerte les gouvernements sur le creusement des inégalités d'accès au haut débit entre les pays les plus pauvres et les plus prospères de la région, qui s'explique en partie par la concentration des investissements privés sur les marchés plus rentables. La CESAP plaide également en faveur d'une amélioration des processus de collecte des données et d'une meilleure intégration des TIC dans le développement socioéconomique²².

22. Avec ses partenaires régionaux, dont la Banque asiatique de développement et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, la CESAP œuvre au développement des infrastructures régionales et à la réduction des disparités numériques intrarégionales. Au mois d'octobre, les États membres ont validé le plan directeur et le cadre de coopération régionale du projet d'autoroute de l'information de l'Asie et du Pacifique, qui vise à améliorer la connectivité des pays en développement sans littoral de la région par le raccordement à des câbles sous-marins et le déploiement de points d'échange Internet²³.

¹⁸ http://www.uneca.org/sites/default/files/images/wsis_meeting_report_draft_dec_2016_0.pdf.

¹⁹ <http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/programme-for-infrastructure-development-in-africa-pida/> ; <http://allafrica.com/download/resource/main/main/idatcs/00101051:fdc3120bff2c2c3215a2179645733ecf.pdf>.

²⁰ <http://www.au.int/en/african-internet-exchange-system-axis-project-overview>.

²¹ <http://afigf.org/TheAfIGF> ; <http://afrisig.org/afrisig-2016/about-afrisig-2016/>.

²² <http://www.unescap.org/resources/state-ict-asia-and-pacific-2016-uncovering-widening-broadband-divide>.

²³ E/ESCAP/CICTSTI(1)/2.

23. La CESAP impute la faiblesse de l'investissement privé dans les infrastructures aux lacunes de la réglementation, et encourage les États membres à créer un environnement plus propice aux partenariats public-privé et à intégrer les TIC dans les plans de développement stratégiques. Le Centre de formation Asie-Pacifique pour les TIC au service du développement a pour mission d'aider les États membres à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, notamment par le biais de son programme phare intitulé « Université des TIC pour les responsables gouvernementaux », qui est également mis en œuvre dans d'autres régions des Nations Unies²⁴.

C. Asie occidentale

24. La CESAO s'emploie à mieux faire connaître la société de l'information et à encourager le développement de nouvelles politiques en la matière au sein de la région, en s'appuyant sur les évolutions constatées depuis le SMSI dans son rapport sur le développement de la société de l'information dans la région arabe²⁵. Ce rapport a été élaboré à partir du portail de la société de l'information pour la région²⁶, qui agrège et analyse des données sur les tendances régionales à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes.

25. La CESAO constate que des progrès significatifs ont été réalisés dans la formulation et la modernisation des stratégies et infrastructures nationales concernant les TIC, ainsi que dans le développement d'un environnement favorable à leur essor. Néanmoins, elle exprime aussi sa préoccupation face au manque d'intégration entre développement durable et TIC, et entre technologie et administration. En 2016, la CESAO a travaillé à l'élaboration d'approches régionales en faveur de l'innovation et d'un développement durable et équitable, avec un transfert de technologie au niveau national.

26. Au mois de novembre, la CESAO a publié un rapport concernant l'élaboration d'une politique d'innovation en faveur d'un développement durable et équitable dans la région arabe²⁷. En décembre, la CESAO et la Ligue des États arabes ont lancé l'initiative 2020 pour le Forum arabe sur la gouvernance d'Internet, afin de développer le Forum au cours de son nouveau mandat²⁸.

D. Europe

27. La Commission économique pour l'Europe (CEE) joue un rôle central dans le développement du commerce électronique par l'intermédiaire du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques et dans le cadre de ses travaux visant à développer les échanges de données informatisés, les accords de partage des données à guichet unique et les systèmes de transport intelligents. La CEE utilise des outils électroniques pour suivre l'évolution de la situation environnementale, dans le cadre de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de son Système de partage d'informations sur l'environnement. En 2016, elle a prêté une attention particulière à l'environnement dans lequel les véhicules automatisés circuleront.

28. En mars, le Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle stratégie sur la gouvernance d'Internet pour la période 2016-2019, ainsi que des recommandations sur la liberté d'Internet et l'Internet des citoyens²⁹. La cybersécurité et l'élaboration d'une stratégie de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation sur Internet sont deux priorités du Conseil, tout comme les efforts de lutte contre les discours haineux et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

²⁴ <http://www.unapcict.org/>.

²⁵ <http://www.unescwa.org/publications/profile-information-society-arab-region-2015>.

²⁶ <http://isper.escwa.un.org/>.

²⁷ <http://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/souheil-marine.pdf>.

²⁸ <http://www.unescwa.org/ArabDIG>.

²⁹ http://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?objectid=090000168061fda9.

29. Le Dialogue européen sur la gouvernance d'Internet, organisé chaque année, s'est tenu en juin, en collaboration avec la Commission européenne, sur le thème « Favoriser la (r)évolution du numérique » (*Embracing the digital (r)evolution*)³⁰. La Commission a continué de travailler à la création de l'Observatoire mondial de la politique de l'Internet³¹.

E. Amérique latine et Caraïbes

30. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) met en œuvre les textes issus du SMSI dans le cadre de la Stratégie numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, plan d'action régional pour les TIC approuvé par les États membres en 2015. L'accès et les infrastructures, l'économie numérique, l'administration en ligne, le développement durable et l'intégration, et la gouvernance, figurent parmi ses priorités. Un groupe de travail a été créé afin d'examiner le processus de développement d'un marché numérique unique dans la région.

31. La CEPALC a préparé un rapport sur la situation du haut débit dans la région, dans lequel elle montre que la part d'habitants utilisant Internet est passée de 35,7 % à 54,4 % entre 2010 et 2015³². L'Observatoire régional du haut débit constate que le haut débit est devenu beaucoup plus abordable depuis 2010, mais que la qualité de service laisse encore à désirer dans la région.

32. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque interaméricaine de développement ont publié une boîte à outils sur les politiques de la région en matière de haut débit³³.

33. Au cours de la Conférence sur la science, l'innovation et les TIC, qui s'est tenue en septembre, la CEPALC a adopté des objectifs qui visent à renforcer les capacités, développer l'échange d'informations et améliorer la coordination autour de certains sujets, y compris les TIC³⁴.

III. Mise en œuvre et suivi au niveau international

A. Groupe des Nations Unies sur la société de l'information

34. Créé en 2006 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information est un mécanisme interinstitutions chargé de coordonner la mise en œuvre des textes issus du SMSI dans le système des Nations Unies³⁵. Son rôle a été réaffirmé par l'Assemblée générale en 2015³⁶. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information se réunit chaque année à l'occasion du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

B. Conseil économique et social et Commission de la science et de la technique au service du développement

35. L'Assemblée générale a achevé l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI en 2015³⁷. En mai, à sa dix-neuvième session, la CSTD a examiné les questions prioritaires « Analyse prévisionnelle et développement numérique » et

³⁰ http://www.eurodig.org/fileadmin/user_upload/eurodig_Brussels/Messages_from_Brussels.pdf.

³¹ <http://giponet.org/en>.

³² <http://www.cepal.org/es/publicaciones/estado-la-banda-ancha-america-latina-caribe-2016>.

³³ <http://www.oecd.org/internet/broadband-policies-for-latin-america-and-the-caribbean-9789264251823-en.htm>.

³⁴ <http://innovalac.cepal.org/2/en>.

³⁵ <http://www.ungis.org/Home.aspx>.

³⁶ A/RES/70/125.

³⁷ <http://publicadministration.un.org/wsis10/>.

« Infrastructures et villes intelligentes ». Les participants ont établi un projet de proposition sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI pour examen par le Conseil économique et social, et ont pris acte de la proposition formulée par le Président concernant la composition du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération³⁸. En juillet, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2016/22 sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du SMSI³⁹.

C. Assemblée générale

36. En décembre, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/212 sur les TIC au service du développement, qui rappelait les résultats de son examen de la mise en œuvre des textes issus du SMSI et réaffirmait l'importante contribution des TIC au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴⁰.

D. Facilitation et coordination de la mise en œuvre entre les parties prenantes

37. Le Forum de suivi du SMSI a eu lieu en mai, à Genève (Suisse), sur les grandes orientations du SMSI à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (« WSIS action lines : Supporting the implementation of the Sustainable Development Goals »). Les 1 800 participants venus de plus de 140 pays ont pris part à plus de 150 réunions, y compris à la réunion consacrée à l'examen annuel des grandes orientations du SMSI. Dans le cadre du segment de haut niveau, les participants ont débattu de 14 grandes questions découlant de l'examen décennal par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du SMSI⁴¹.

38. De plus, en mai, l'UNESCO a publié, en collaboration avec l'Université des Nations Unies, un manuel sur les politiques relatives aux sociétés du savoir (*Knowledge Societies Policy Handbook*) dans le but d'aider les gouvernements et d'autres acteurs concernés à élaborer des politiques visant à faciliter le développement économique et social fondé sur le savoir⁴². À cette publication s'ajoutent une série d'outils en ligne, dont la plateforme « Communautés du savoir » du SMSI que l'UNESCO gère pour le compte d'organismes des Nations Unies⁴³.

39. L'UIT tient à jour le processus d'inventaire et la base de données du SMSI, laquelle recense près de 8 000 activités liées aux TIC et au développement⁴⁴. Chaque année, lors du Forum de suivi du SMSI, des prix sont remis pour récompenser des projets et des initiatives de premier plan, qui font avancer les objectifs du SMSI⁴⁵.

40. La Commission du haut débit au service du développement durable, convoquée conjointement par l'UIT et l'UNESCO, encourage la recherche et promeut les politiques relatives au développement du haut débit. Son rapport de 2016, intitulé *The State of Broadband*, est axé sur la facilitation du développement durable par le haut débit⁴⁶. La Commission du haut débit a également publié des rapports sur l'accès universel et abordable au haut débit, ainsi que sur les mesures propres à stimuler la demande de haut débit⁴⁷.

³⁸ E/2016/31-E/CN.16/2016/4.

³⁹ E/RES/2016/22.

⁴⁰ A/RES/71/212.

⁴¹ <http://www.itu.int/net4/wsis/forum/2016/>.

⁴² http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/ifap/knowledge_socities_policy_handbook.pdf.

⁴³ <http://www.wsis-community.org/>.

⁴⁴ <http://www.itu.int/pub/S-POL-WSIS.REP-2016>.

⁴⁵ <http://groups.itu.int/stocktaking/WSISPrizes/WSISPrizes2016.aspx#home>.

⁴⁶ <http://www.itu.int/pub/S-POL-BROADBAND.17-2016>.

⁴⁷ <http://www.broadbandcommission.org/Documents/publications/davos-discussion-paper-jan2016.pdf> ; <http://www.broadbandcommission.org/Documents/publications/WorkingGroupDemand-2016.pdf>.

E. Société civile, entreprises et partenariats multipartites

41. Bon nombre d'activités allant dans le sens des objectifs du SMSI sont le fait du secteur privé, d'organisations de la société civile, d'universités et d'instituts techniques, et de partenariats multipartites.

42. À travers son initiative « Business Action to Support the Information Society », la Chambre de commerce internationale collabore avec le secteur privé à la mise en œuvre des textes issus du SMSI, par exemple en participant au Forum de suivi du SMSI et au Forum sur la gouvernance d'Internet⁴⁸.

43. En 2016, la Global System for Mobile Communications Association, qui représente les entreprises de téléphonie mobile, a publié un rapport intitulé *The Mobile Economy 2016*⁴⁹, différentes études régionales et nationales, ainsi que des rapports sur les futurs cadres de politique de la concurrence applicables aux communications et sur les stratégies de gestion des catastrophes faisant intervenir les technologies mobiles⁵⁰. Avec l'appui du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, elle a créé un fonds pour l'innovation afin de promouvoir les partenariats novateurs et les jeunes pousses qui mettent l'accent sur les services mobiles destinés aux PME⁵¹.

44. Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans le Forum de suivi du SMSI, le Forum sur la gouvernance d'Internet et d'autres forums sur la société de l'information. L'APC axe ses travaux sur les questions liées au développement, aux droits et à la gouvernance. L'édition 2016 du rapport *Global Information Society Watch*, publié par l'APC et le Centre de recherches pour le développement international, avait trait aux droits économiques, sociaux et culturels et à Internet⁵².

45. L'Internet Society offre un cadre de discussion à la communauté technique et professionnelle d'Internet et aux autres acteurs concernés par le développement et la gestion d'un Internet ouvert. En plus d'élaborer des lignes directrices et des documents d'information, elle s'emploie à renforcer les capacités des professionnels d'Internet et des décideurs dans ce domaine, de faire en sorte que les utilisateurs aient confiance en Internet et de les encourager à participer au développement d'Internet. En décembre, l'Internet Society a publié les premières conclusions d'une étude à grande échelle de différents scénarios sur l'avenir d'Internet⁵³.

F. Facilitation des grandes orientations et aperçu des activités mises en œuvre par des organismes des Nations Unies

1. Mise en œuvre des grandes orientations

a) Rôle des autorités de gouvernance publique et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC au service du développement (C1)

46. La contribution des TIC au développement figure au programme de travail des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations multilatérales, des institutions financières internationales et d'autres parties prenantes. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a réaffirmé son attachement aux valeurs et aux principes de coopération et de dialogue entre les diverses parties prenantes aux fins de la mise en œuvre des textes issus du SMSI.

⁴⁸ http://files-eu.clickdimensions.com/iccwboorg-a29q0/files/iccbasis_igfmessages_231116.pdf.

⁴⁹ <http://www.gsma.com/mobileeconomy/>.

⁵⁰ <http://www.gsma.com/publicpolicy/resetting-competition-policy-frameworks-for-the-digital-ecosystem> ; <http://www.gsmaintelligence.com/research/2016/>.

⁵¹ <http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/innovationfund>.

⁵² <http://giswatch.org/2016-economic-social-and-cultural-rights-escrs-and-internet>.

⁵³ <http://www.internetsociety.org/sites/default/files/2016%20Scenario%20Project%20Board%20Update-Compressed.pdf>.

47. En 2016, le lien entre les objectifs de développement durable et les textes issus du SMSI était au centre des travaux des organismes intergouvernementaux et des autres parties prenantes (voir chap. I B). En mai, à sa réunion annuelle, le Groupe des Sept a publié une déclaration de principes et de mesures concernant le cyberspace qui était axée sur la promotion de la sécurité et de la stabilité dans le cyberspace ainsi que de l'économie numérique⁵⁴. En juin, l'OCDE a tenu une réunion ministérielle sur le thème « L'économie numérique : innovation, croissance et prospérité sociale »⁵⁵. En novembre, l'UIT a organisé à Bangkok sa réunion annuelle Telecom World, qui a rassemblé plus de 8 000 participants⁵⁶.

b) Infrastructures de l'information et de la communication (C2)

48. Les entreprises du secteur privé jouent un rôle moteur dans la conception et la mise en place des infrastructures. La rapidité des avancées technologiques conduit à une modernisation permanente des infrastructures, qui se caractérise par l'élargissement de la bande passante mise à disposition des utilisateurs et la fourniture d'une gamme toujours plus étendue de services.

49. Pour favoriser le déploiement d'infrastructures, l'UIT mène de nombreuses activités ; c'est ainsi, notamment, qu'elle apporte son appui à l'élaboration de stratégies nationales relatives aux TIC, à l'harmonisation des politiques et des règlements et à l'établissement de normes internationales dans des domaines tels que l'utilisation du spectre radioélectrique⁵⁷. La Commission du haut débit s'emploie à promouvoir les engagements pris en faveur du développement du haut débit. À l'occasion du Forum économique mondial, la Commission a tenu une réunion spéciale consacrée à une collaboration en vue d'offrir un accès Internet à 1,5 milliard d'utilisateurs supplémentaires d'ici à 2020⁵⁸.

50. La Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales financent des projets d'infrastructure de grande ampleur dans les régions en développement. La proposition concernant un consensus pour le développement faite par l'Union européenne a pour but de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et inclut un volet « Le numérique pour le développement » qui est axé sur la connectivité de la bande passante, les compétences et la culture numériques, l'entrepreneuriat numérique et la création d'emplois dans le secteur⁵⁹.

51. Dans le cadre du Groupe des télécommunications d'urgence, le Programme alimentaire mondial (PAM) collabore avec d'autres organismes et des opérateurs de téléphonie mobile pour offrir une connexion dans les camps de réfugiés et dans les situations d'urgence⁶⁰.

c) Accès à l'information et au savoir (C3)

52. En 2016, l'UNESCO a fait un bilan approfondi de la situation de l'accès à l'information et au savoir dans le monde. Ce bilan l'a confortée dans l'idée qu'il fallait continuer d'intensifier le partage des connaissances pour bâtir une société du savoir pour tous.

53. Différentes initiatives ont été lancées pour combler le fossé numérique entre hommes et femmes, mis en évidence dans le cadre de l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI par l'Assemblée générale. En septembre, l'UIT et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ont présenté

⁵⁴ <http://www.mofa.go.jp/files/000160279.pdf>.

⁵⁵ <http://www.oecd.org/fr/internet/ministerielle/>.

⁵⁶ <http://www.itu.int/fr/mediacentre/Pages/2016-PR51.aspx>.

⁵⁷ http://www.itu.int/pub/S-POL-WSIS.OD_IMPL/fr.

⁵⁸ <http://www.itu.int/pub/S-POL-BROADBAND.16-2016>.

⁵⁹ <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/COM-2016-740-F1-FR-MAIN.PDF>.

⁶⁰ <http://www.etcluster.org/about-etc/etc-2020>.

« Égaux : le Partenariat mondial pour l'égalité hommes-femmes à l'ère numérique »⁶¹. La Global System for Mobile Communications Association a lancé l'initiative Connected Women Commitment, dans le cadre de laquelle 24 opérateurs de téléphonie mobile ont pris l'engagement d'œuvrer en faveur de la réduction de l'écart hommes-femmes s'agissant de de l'accès à l'Internet mobile et aux services de paiement par téléphonie mobile⁶². Le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport sur les moyens de combler le fossé numérique entre les sexes du point de vue des droits de l'homme⁶³.

54. Les points d'accès public jouent un grand rôle dans l'accès à l'information et aux services. Le Conseil de l'Europe a formulé une recommandation sur l'Internet des citoyens qui met l'accent sur la modernisation des institutions culturelles, l'amélioration de l'accès à Internet des populations locales, ainsi que la mise en place d'infrastructures et la fourniture d'équipements⁶⁴. L'Union postale universelle (UPU) et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ont collaboré avec d'autres parties prenantes à la promotion de l'accès à Internet par l'intermédiaire des bureaux de poste, des bibliothèques et d'autres services publics⁶⁵. L'UNESCO a publié un document présentant une politique type pour l'utilisation inclusive des TIC dans l'enseignement destiné aux personnes handicapées (*Model Policy for Inclusive ICTs in Education for Persons with Disabilities*)⁶⁶, ainsi que des lignes directrices sur l'enseignement ouvert et à distance à l'intention de ces personnes. En avril, le groupe de réflexion de l'UIT sur les services financiers numériques a approuvé une série de rapports sur les aspects réglementaires et commerciaux de ces services ainsi que sur des aspects liés à leur utilisation en tant qu'utilisateur⁶⁷.

d) Renforcement des capacités (C4)

55. Les pays en développement ne pourront pas tirer avantage de l'innovation technologique, d'un point de vue social et économique, si l'éducation et le renforcement des capacités sont négligés. À cet égard, en 2016, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes ont organisé bon nombre de conférences, d'ateliers et de réunions de formation et ont publié des lignes directrices, des manuels et d'autres ressources qui ont pour but d'améliorer les capacités des décideurs ainsi que des professionnels et des utilisateurs des TIC.

56. En septembre, l'UIT a organisé un colloque sur le thème « Saisir les chances de renforcer les capacités à l'ère du numérique ». Des réunions ont été consacrées à la gouvernance d'Internet et aux objectifs de développement durable, aux nouvelles exigences en matière de compétences et au rôle des universités⁶⁸. En outre, l'UIT restructure actuellement ses centres d'excellence, qui dispensent une formation à l'intention des responsables des TIC des secteurs public et privé, pour en faire un réseau mondial unique de partage de programmes de formation, de ressources et de connaissances spécialisées, géré par l'Académie de l'UIT. À l'issue d'un concours, elle a sélectionné 32 centres pour le cycle 2015-2018⁶⁹.

57. L'Internet Society offre des bourses qui permettent à des dirigeants et des spécialistes en technologies des pays en développement de participer au Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet et à des forums concernant Internet ; elle apporte également son

⁶¹ <http://www.unwomen.org/fr/news/stories/2016/9/press-release-itu-and-un-women-announce-global-partnership-for-gender-equality-in-the-digital-age>.

⁶² <http://www.gsma.com/mobilefordevelopment/programmes/connected-women/the-commitment>.

⁶³ A/HRC/RES/32/13.

⁶⁴ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805c1e37.

⁶⁵ <http://www.ifla.org/publications/node/10546?og=7409>.

⁶⁶ <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/model-policy-for-inclusive-icts-in-education-for-persons-with-disabilities/>.

⁶⁷ <http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dfs/Pages/default.aspx>.

⁶⁸ http://www.itu.int/en/ITU-D/Capacity-Building/Documents/CBS%202016/Final%20Report%20CBS-2016_web.pdf.

⁶⁹ http://academy.itu.int/index.php?option=com_content&view=article&id=154&Itemid=588&lang=en.

soutien à un programme en faveur de la participation des jeunes au Forum sur la gouvernance d'Internet. Elle organise, dans les pays en développement, divers ateliers et activités de formation sur les aspects techniques d'Internet, notamment le déploiement du Protocole Internet version 6 et les réseaux communautaires.

e) Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC (C5)

58. La cybersécurité est un aspect de plus en plus important du développement de la société de l'information. Le Programme mondial de cybersécurité, dirigé par l'UIT, offre un cadre de coordination des besoins juridiques, techniques, organisationnels et éducatifs partout dans le monde. L'UIT a continué de formuler des recommandations sur différents aspects de la cybersécurité afin de faire face aux problèmes posés par l'évolution rapide des technologies et aux enjeux nouveaux⁷⁰. Des équipes nationales d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique ont été créées dans de nombreux pays, souvent avec l'appui technique de l'UIT et du Forum des équipes de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique.

59. En novembre, le Conseil de l'Europe a organisé la Conférence Octopus 2016 sur la coopération contre la cybercriminalité, qui a marqué le quinzième anniversaire de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité⁷¹.

60. Dans leur déclaration de principes et de mesures concernant le cyberspace, le Groupe des Sept s'est engagé à lutter énergiquement contre l'utilisation malveillante du cyberspace, notamment à des fins de terrorisme, et à promouvoir un cadre stratégique en faveur de la stabilité du cyberspace à l'échelle internationale⁷².

61. La Banque mondiale a mis au point un nouveau programme visant à aider les dirigeants, les forces de l'ordre et la société civile à combattre la cybercriminalité.

62. L'Internet Society a publié un document intitulé « A policy framework for an open and trusted Internet » qui propose un cadre directeur en vue de garantir l'ouverture et la fiabilité d'Internet et qui est axé sur l'écosystème de gouvernance, la confiance des utilisateurs, les technologies et les réseaux. Son rapport mondial 2016 sur Internet (*Global Internet Report 2016*) porte sur les aspects économiques de la confiance et de la sécurité en ligne⁷³.

63. L'impact d'Internet sur les enfants reste une source de préoccupations auxquelles l'ensemble des parties prenantes cherche à remédier, par le biais du Programme mondial de cybersécurité et d'autres initiatives. En mai, l'UIT et Child Helpline International ont lancé une campagne de partenariat pour la protection des enfants et des jeunes⁷⁴. En septembre, la dixième conférence internationale sur la protection des enfants et des jeunes en ligne s'est tenue à Varsovie⁷⁵.

f) Environnement propice (C6)

64. La Banque mondiale a créé le partenariat pour le développement numérique, qui est une plateforme faisant appel à de multiples donateurs par l'intermédiaire de laquelle les acteurs du secteur public et privé peuvent appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement numérique dans les pays en développement. Les domaines de travail prioritaires de ce partenariat sont notamment les données et les indicateurs, la création d'un environnement propice à l'économie numérique, l'accès universel à Internet, le gouvernement numérique, la systématisation des services et des plateformes numériques et la cybercriminalité⁷⁶.

⁷⁰ <http://www.itu.int/en/action/cybersecurity/Pages/gca.aspx>.

⁷¹ <http://www.coe.int/fr/web/cybercrime/octopus-interface-2016>.

⁷² <http://www.mofa.go.jp/files/000160279.pdf>.

⁷³ <http://www.internetsociety.org/doc/policy-framework-open-and-trusted-internet> ; <http://www.internetsociety.org/globalinternetreport/2016/>.

⁷⁴ <http://www.itu.int/en/cop/Pages/consultation-may2016.aspx>.

⁷⁵ <http://www.saferinternet.pl/en/conferences-and-trainings/10th-international-conference>.

⁷⁶ <http://www.worldbank.org/en/programs/digital-development-partnership>.

65. Le Colloque mondial des régulateurs, organisé chaque année par l'UIT, s'est tenu en Égypte, en mai. Les travaux ont porté sur l'évolution de la réglementation des TIC à la lumière de l'évolution des technologies et des infrastructures ainsi que sur les répercussions des progrès technologiques futurs sur les orientations internationales en matière de réglementation⁷⁷. Lors du Colloque, qui a été précédé par un Dialogue mondial sur l'inclusion financière numérique organisé avec l'appui de la Bill and Melinda Gates Foundation, les participants ont adopté des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques concernant l'inclusion financière numérique⁷⁸.

66. L'UIT a poursuivi son travail d'élaboration de normes internationales relatives aux télécommunications et aux TIC et ses activités de soutien à la création d'un environnement propice à l'investissement et à la mise en place d'infrastructures dans les pays en développement. L'UIT gère un certain nombre de ressources au profit des décideurs et des responsables de la réglementation, dont la base de données mondiale sur les indicateurs des télécommunications/TIC, l'outil de suivi de la réglementation des TIC, la base de données sur les politiques tarifaires mondiales et l'outil d'échange d'informations entre les responsables de la réglementation « Global Regulators Exchange ».

g) Applications des TIC (C7)

Administration en ligne

67. En 2016, le Département des affaires économiques et sociales (DAES) a publié la dernière étude biennale des Nations Unies sur l'administration en ligne, qui portait sur la contribution de l'administration en ligne au développement durable et comprenait, notamment, des comparaisons entre pays établies à l'aide de son indicateur du développement de l'administration en ligne⁷⁹. Selon l'étude, tous les pays sont désormais dotés d'une administration en ligne, dont le déploiement et l'étendue des services révèlent cependant une fracture numérique persistante, en particulier entre les pays développés et les pays moins avancés. L'étude relève que les services publics en ligne tendent à être de plus en plus intégrés et propose des solutions pour encourager l'utilisation de nouvelles technologies dans l'administration publique d'une façon qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la mise en place de cadres directeurs cohérents et d'une coordination institutionnelle, mais aussi le libre accès aux données publiques, la participation électronique et des services publics équitables et accessibles à tous.

68. L'appui que les nouvelles technologies pourraient apporter aux gouvernements et à d'autres parties prenantes dans leurs efforts en faveur du développement durable a fait l'objet d'une large attention. L'UIT et Cisco ont publié un rapport intitulé *Harnessing the Internet of Things for Global Development* (Mettre l'Internet des objets au service du développement mondial)⁸⁰. En avril, le Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies a examiné les moyens de transformer les institutions publiques en vue de faciliter l'élaboration et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins du suivi des objectifs de développement durable⁸¹.

69. En novembre, les participants à la première Conférence multipartite mondiale sur Internet et les questions de compétence (Global Internet and Jurisdiction Conference) se sont penchés sur les liens existant entre Internet et les cadres juridiques nationaux, et notamment sur la confidentialité des données et le droit pénal⁸².

⁷⁷ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/GSR/Pages/GSR2016/default.aspx>.

⁷⁸ http://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/GSR/Documents/GSR2016/Meeting_report_E.pdf.

⁷⁹ <http://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2016>.

⁸⁰ <http://www.itu.int/en/action/broadband/Documents/Harnessing-IoT-Global-Development.pdf>.

⁸¹ E/2016/44-E/C.16/2016/8.

⁸² <http://conference.internetjurisdiction.net/>.

Activité économique et commerciale en ligne

70. En mars, la Commission de statistique de l'ONU a adopté de nouvelles définitions et une méthode mise au point sous l'égide de la CNUCED pour quantifier le commerce international de services numériques⁸³.

71. En avril, la CNUCED a tenu sa deuxième semaine du commerce électronique, qui a réuni plus de 200 experts. À cette occasion, elle a publié les résultats pour 2016 de son indice du commerce électronique B2C (entreprise à particulier), qui permet de classer les pays en fonction de leur état de préparation au commerce électronique⁸⁴. Elle a également publié des études sur les conséquences des règlements relatifs à la protection des données et de la circulation des données internationales pour le commerce, ainsi que sur des données relatives au commerce électronique international⁸⁵. En juillet, le programme « Commerce électronique pour tous », lancé à la quatorzième session de la Conférence, a réuni des organisations internationales et des entités du secteur privé en vue d'aider les pays en développement à améliorer leur état de préparation au commerce électronique. Ce programme est axé sur les évaluations du commerce électronique, les infrastructures des TIC, les paiements, la logistique commerciale, les cadres juridiques et réglementaires, le renforcement des compétences et le financement du commerce électronique⁸⁶.

72. L'UPU a organisé une série de conférences régionales destinées à promouvoir les services de commerce électronique, à la suite de la publication en 2015 de son guide sur le commerce électronique à l'intention des services postaux.

73. Le Centre du commerce international (ITC) a continué de promouvoir le commerce électronique pour les PME, par l'intermédiaire de sa plateforme SME Trade Academy.

74. En juin, les États membres de l'OCDE ont signé la Déclaration ministérielle sur l'économie numérique, axée sur les solutions possibles pour accroître la connectivité mondiale, promouvoir le développement de l'Internet des objets, renforcer la confiance et la sécurité et développer l'emploi et les compétences pour un avenir numérique⁸⁷. L'OCDE a également adopté la version révisée d'une recommandation relative à la protection du consommateur dans le cadre du commerce électronique⁸⁸.

Formation en ligne

75. En mars, l'UIT et l'UNESCO ont tenu un forum commun de politique générale sur l'apprentissage mobile, lequel a notamment rassemblé des ministres de l'éducation et des TIC. Une note d'orientation a été publiée et il est prévu que les politiques relatives à l'apprentissage mobile fassent l'objet d'un examen conjoint dans certains pays sélectionnés, en vue de faciliter l'intégration des politiques en matière d'éducation et des politiques en matière de TIC aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

76. L'Académie de l'UIT élabore une publication sur le renforcement des compétences, la formation permanente et la technologie mobile.

77. Les programmes de travail de l'UNESCO sur la formation en ligne comprennent une formation pédagogique à l'utilisation des TIC, assurée au moyen du référentiel de compétences en TIC pour les enseignants et de l'intégration des ressources éducatives libres, qui permettent de réduire le coût de l'accès aux matériels pédagogiques de bonne qualité pour les écoles dans les pays en développement.

⁸³ E/2016/24-E/CN.3/2016/34.

⁸⁴ http://unctad.org/meetings/en/Presentation/dtl_eweek2016_TFredriksson2_en.pdf ;
<http://unctad.org/en/Pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=1068>.

⁸⁵ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtlstict2016d1_en.pdf ;
http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d06_en.pdf.

⁸⁶ http://unctad.org/en/Pages/DTL/STI_and_ICTs/eTrade-for-All.aspx.

⁸⁷ <http://www.oecd.org/fr/internet/declaration-ministerielle-de-l-ocde-sur-l-economie-numerique.htm>.

⁸⁸ <http://www.oecd.org/sti/consumer/ECommerce-Recommendation-2016.pdf>.

Cybersanté

78. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) joue un rôle de premier plan pour ce qui est de surveiller et de faciliter les progrès de la cybersanté dans le système des Nations Unies. Son Observatoire mondial de la santé a publié une enquête générale, intitulée *Global Diffusion of eHealth* (Diffusion mondiale de la cybersanté), qui contient 125 descriptifs nationaux de cybersanté et fait état de progrès impressionnants dans de nombreux pays, dont plus de 120 sont désormais dotés de stratégies nationales en matière de cybersanté, ainsi que du recours croissant à la télésanté et à des initiatives de santé sur mobile⁸⁹. Cependant, l'OMS appelle l'attention sur le fait que les progrès en matière de cybersanté ne sont ni systématiques ni garantis et a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'élaboration de politiques dans ce domaine, à l'amélioration du cadre juridique et réglementaire relatif à la cybersanté, ainsi qu'à l'investissement et au renforcement des capacités pour répondre à des besoins spécifiques, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Elle cherche à renforcer les systèmes d'information par le biais du partenariat de collaboration sur les données sanitaires et de son Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne⁹⁰.

Cybertravail

79. En 2016, les effets du développement de la société de l'information sur l'emploi, notamment la délocalisation des emplois à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, la précarisation de certains types d'emplois et les possibles répercussions à long terme de l'automatisation et de l'intelligence artificielle sur l'emploi total, ont fait l'objet d'un débat de plus en plus soutenu. En janvier, un rapport sur l'avenir de l'emploi a été examiné dans le cadre du Forum économique mondial⁹¹. La Banque mondiale a souligné que les gouvernements et les entreprises devaient doter leur personnel de nouvelles compétences à l'ère du numérique⁹².

80. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a porté une attention accrue à ces tendances, y compris à l'intégration et l'interdépendance croissantes des chaînes d'approvisionnement mondiales et au risque de polarisation de la main-d'œuvre, ainsi qu'à la nécessité de réévaluer la gouvernance du marché du travail à l'échelle nationale, régionale et mondiale. La technologie est un élément important de son initiative du centenaire sur l'avenir du travail⁹³.

Cyberécologie

81. L'Accord de Paris sur les changements climatiques, entré en vigueur en 2016⁹⁴, a donné un nouveau relief aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire face aux menaces écologiques mondiales. Les TIC jouent un rôle essentiel dans la collecte, l'échange et l'analyse de données, qui visent à protéger le bien-être de l'humanité et l'environnement, une importance croissante étant actuellement attachée au potentiel des mégadonnées. Certains organismes, dont l'Organisation météorologique mondiale (OMM), se sont focalisés sur les besoins en données dans les domaines prioritaires du Cadre mondial pour les services climatologiques (agriculture, eau, santé et analyse des risques de catastrophe) et sur la définition de normes favorisant un échange d'informations et une collaboration efficaces⁹⁵. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) a collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'améliorer les sources d'information sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

⁸⁹ http://who.int/goe/publications/global_diffusion/en/.

⁹⁰ <http://www.healthdatacollaborative.org/> ; <http://www.who.int/servicedeliverysafety/areas/people-centred-care/framework/en/>.

⁹¹ <http://reports.weforum.org/future-of-jobs-2016/>.

⁹² <http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2016>.

⁹³ http://www.ilo.org/global/topics/future-of-work/WCMS_448724/lang--fr/index.htm.

⁹⁴ http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php.

⁹⁵ <http://www.wmo.int/gfcs/>.

82. En 2016, les villes intelligentes ont fait l'objet d'une attention considérable. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'UIT ont lancé l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » qui vise à promouvoir la contribution des TIC au développement urbain, et ont établi des indicateurs fondamentaux de performance qui permettent d'apprécier l'évolution vers des villes intelligentes et durables⁹⁶. En mai, la Déclaration de Rome pour la transition vers des villes plus intelligentes et durables a été adoptée dans le cadre d'un forum, dont la coordination a été assurée par la CEE et l'UIT. Elle a été suivie, en septembre, par la Déclaration de Montevideo, lors d'un forum organisé par la CEPALC et l'UIT⁹⁷. En juillet, un Forum mondial sur les villes intelligentes a eu lieu à Singapour. Une réunion de groupe d'experts pour la promotion des villes intelligentes et durables dans le monde entier a également été organisée à Genève par la CEE, l'UIT et la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain (Habitat III)⁹⁸.

83. En janvier, le deuxième Forum mondial sur les télécommunications d'urgence s'est tenu au Koweït. Deux initiatives mondiales ont été lancées à cette occasion, à savoir le Réseau UIT de volontaires pour les télécommunications d'urgence et le Fonds mondial pour une intervention rapide en cas d'urgence⁹⁹.

Cyberagriculture

84. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) coordonne la mise en œuvre de la cyberagriculture au sein du système des Nations Unies. Elle dirige la Communauté d'e-Agriculture, qui facilite l'échange en ligne de connaissances sur l'agriculture et le développement rural¹⁰⁰.

85. En 2016, la FAO a porté principalement son attention sur l'élaboration de stratégies nationales de cyberagriculture, y compris l'aide à la mise en œuvre de stratégies sur plusieurs continents. En concertation avec l'UIT, la FAO a publié l'*E-Agriculture Strategy Guide* (Guide des stratégies de cyberagriculture) et a organisé, en août, un Forum sur les solutions de la cyberagriculture¹⁰¹. Une consultation d'experts sur les stratégies de cyberagriculture en faveur de l'agriculture familiale durable a été organisée pour l'Asie centrale et l'Europe.

86. En juin, une conférence sur « Les TIC au service de l'agriculture », tenue à Washington, a traité de la manière dont l'innovation pourrait renforcer la position des petits exploitants agricoles¹⁰². Les Catholic Relief Services ont organisé une conférence sur les TIC au service du développement sous le thème « De l'innovation à l'impact », qui portait essentiellement sur les applications des TIC. L'Agence des États-Unis pour le développement international a organisé un sommet sur l'utilisation de données numériques pour renforcer la résilience¹⁰³. La FAO a également constitué un groupe de discussion en ligne sur l'exploitation des TIC pour favoriser la résilience¹⁰⁴.

Cyberscience

87. L'évaluation et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable requièrent un échange d'informations soutenu, y compris l'échange permanent de résultats de recherches scientifiques.

⁹⁶ <http://www.itu.int/en/ITU-T/ssc/united/Pages/default.aspx>.

⁹⁷ <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/Documents/Forum-on-SSC-UNECE-ITU-18-19-May-2016/Rome-Declaration-19May2016.pdf> ; <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/gsw/201609/Pages/default.aspx>.

⁹⁸ <http://www.worldsmartcity.org/> ;

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/Meetings/2016/2107/Background_document.pdf.

⁹⁹ http://www.itu.int/net/pressoffice/press_releases/2016/05-fr.aspx#.WMacw_LYSvm.

¹⁰⁰ <http://e-agriculture.org/fr/e-agriculture>.

¹⁰¹ <http://www.fao.org/asiapacific/resources/e-agriculture/fr/> ; <http://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/AsiaPacific/Documents/Annex%201%20E-agriculture%20Solutions%20Forum.pdf>.

¹⁰² <http://ictforag.org/>.

¹⁰³ <http://sites.google.com/site/dataforresiliencesummit/>.

¹⁰⁴ <http://www.e-agriculture.org/fr/forum/10934>.

88. En juin, le DAES a organisé, au Siège de l'ONU, le premier Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui a rassemblé des représentants de plus de 80 gouvernements. Ce Forum faisait partie des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies, créé lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement en 2015, et s'est intéressé expressément aux liens entre les objectifs de développement durable et la science, la technologie et l'innovation¹⁰⁵.

89. L'UNESCO s'emploie à favoriser la transmission des connaissances et la collaboration en temps réel, y compris les mégadonnées et les sciences citoyennes, et encourage le libre accès aux recherches et aux publications savantes dans les pays en développement. La FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMS et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont uni leurs efforts dans le cadre du programme « Research4Life », qui offre aux pays en développement un accès préférentiel à des revues à comité de lecture sur la recherche scientifique, la santé, l'agriculture et l'environnement¹⁰⁶.

h) Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux (C8)

90. L'UNESCO continue d'intégrer la mise en œuvre des textes issus du SMSI dans ses travaux sur la diversité culturelle et linguistique, la protection et la promotion du patrimoine numérique et l'aide aux industries créatives. En octobre, lors de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, l'UNESCO a lancé un rapport mondial intitulé « *Culture : Futur urbain* », qui contenait des recommandations concernant les villes numériques¹⁰⁷.

91. En mars, l'UNESCO a lancé, en collaboration avec la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, des lignes directrices pour la protection du patrimoine numérique¹⁰⁸. Elle a également invité les musées à utiliser les TIC pour protéger la culture, la diversité et le patrimoine et à échanger des informations sur ces domaines. Elle a en outre créé un programme qui s'appuie sur l'imagerie par satellite pour surveiller les sites du patrimoine exposés à des menaces de pillage, de destruction et d'atteintes, en association avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et son Programme opérationnel pour les applications satellitaires¹⁰⁹.

92. La question de l'accès sur Internet à des contenus locaux et à des contenus dans différentes langues, ainsi que la diversité du contenu sur les principaux sites Web, continuait d'être source de préoccupation pour de nombreuses parties prenantes.

i) Médias (C9)

93. Le débat s'est intensifié sur la question de l'évolution du paysage médiatique due à la prolifération des médias sociaux, aux changements survenus dans le monde publicitaire et dans les modèles économiques des médias, de la prolifération de nouvelles sources d'information qui ne tiennent pas compte des normes journalistiques traditionnelles, et de l'impact des nouveaux médias, y compris les médias sociaux, sur les élections et la prise de décisions.

94. En septembre, le Conseil de l'Europe a tenu une conférence consacrée à la liberté sur Internet. L'UNESCO a publié une étude sur les nouvelles limites de la vie privée, de la liberté d'expression et de la transparence à l'ère du numérique¹¹⁰. Par le biais de son Programme international pour le développement de la communication, elle a continué d'appuyer les efforts de formation des journalistes, dont la sécurité était une priorité pour l'organisation.

¹⁰⁵ A/RES/69/313 (par. 123) ;

<http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=13&nr=1924&menu=1634>.

¹⁰⁶ <http://www.research4life.org/>.

¹⁰⁷ <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/culture-and-development/culture-for-sustainable-urban-development/>.

¹⁰⁸ <http://www.ifla.org/node/11017>.

¹⁰⁹ <http://whc.unesco.org/fr/actualites/1308/>.

¹¹⁰ http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/resources/news-and-in-focus-articles/all-news/news/privacy_free_expression_and_transparency_unesco_launches_t/.

j) Dimensions éthiques de la société de l'information (C10)

95. En juin, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur Internet¹¹¹, dans laquelle il a affirmé qu'il était nécessaire d'appliquer une démarche fondée sur les droits de l'homme à l'accès à Internet, et que les mêmes droits dont les personnes disposaient hors ligne devaient être aussi protégés en ligne, en particulier la liberté d'expression.

96. En novembre, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression sur Internet en Afrique¹¹².

97. En décembre, l'UNESCO a publié le rapport *Human Rights and Encryption* (Droits de l'homme et encodage) sur les questions relatives à la vie privée et à la liberté d'expression¹¹³.

98. La possible exploitation d'Internet par des terroristes était un sujet de préoccupation pour de nombreux gouvernements. L'UNESCO a tenu une conférence sur Internet et la radicalisation des jeunes¹¹⁴.

99. La question des droits économiques, sociaux et culturels sur Internet a fait l'objet d'une attention accrue. Le Forum sur la gouvernance d'Internet a consacré une séance principale à ce thème, qui a également été traité dans la publication annuelle de l'APC, *Global Information Society Watch*¹¹⁵.

k) Coopération internationale et régionale (C11)

100. Des organismes des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales ont donné suite à l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI par l'Assemblée générale, en réorganisant certains aspects de leurs travaux sur le développement et les TIC et en leur donnant un nouvel élan, ainsi qu'en associant les travaux liés aux TIC aux efforts déployés aux fins des objectifs de développement durable. Par exemple, le Conseil de l'UIT a décidé d'inscrire ses efforts pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du SMSI et de prendre des mesures de suivi et d'évaluation du développement durable en parallèle avec ses activités de suivi des résultats du SMSI.

101. En janvier 2017, le Forum économique mondial a examiné un certain nombre d'éléments fondamentaux relatifs à la société de l'information, qualifiés de quatrième révolution industrielle¹¹⁶. Dans *The Global Information Technology Report 2016* (Rapport mondial sur les technologies de l'information 2016), le Forum a mis l'accent sur l'innovation dans l'économie numérique¹¹⁷.

2. Application des thèmes**a) Mécanismes de financement**

102. Dans son examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI, l'Assemblée générale a reconnu le rôle primordial du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement pour ce qui touche à l'investissement dans les TIC et d'autres secteurs, y compris le rôle du Mécanisme de facilitation des technologies, dont la contribution a été réaffirmée ultérieurement dans le Programme 2030¹¹⁸.

¹¹¹ A/HRC/32/L.20.

¹¹² <http://www.achpr.org/fr/sessions/59th/resolutions/362/>.

¹¹³ http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/human_rights_and_encryption_unesco_launches_the_eighth_titl/.

¹¹⁴ <http://fr.unesco.org/ConfQcUNESCO/home>.

¹¹⁵ <http://giswatch.org/2016-economic-social-and-cultural-rights-escrs-and-internet>.

¹¹⁶ <http://www.weforum.org/agenda/archive/fourth-industrial-revolution/>.

¹¹⁷ <http://www.weforum.org/reports/the-global-information-technology-report-2016>.

¹¹⁸ A/RES/69/313 ; A/RES/70/125.

103. Les investissements privés sont la principale source de financement dans le secteur des TIC. Des partenariats public-privé sont venus compléter de manière appréciable les différentes initiatives d'investissement en faveur des infrastructures et des services dans les pays en développement. Les institutions financières internationales ont aussi beaucoup investi dans les infrastructures. La Banque mondiale a appuyé des projets d'infrastructure dans des régions en développement, notamment le Programme régional d'infrastructures de communication de l'Afrique occidentale, en vue d'assurer l'accès des pays avec et sans littoral au haut débit et l'accès des États insulaires du Pacifique à une connexion filaire internationale.

b) Gouvernance d'Internet

Renforcement de la coopération

104. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information invitait à renforcer la coopération afin de permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs rôles et responsabilités pour ce qui est des questions de politiques publiques internationales concernant Internet, mais pas des questions techniques et opérationnelles courantes qui n'ont pas d'incidence sur les questions de politiques publiques internationales¹¹⁹.

105. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a prié le Président de la CSTD de créer, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes concernées. À sa dix-neuvième session, la CSTD a pris note de la proposition du Président concernant la structure et la composition dudit groupe de travail. À sa première réunion en septembre, le Groupe de travail a adopté ses méthodes de travail et invité les parties prenantes à faire des contributions¹²⁰. Le Groupe de travail soumettra un rapport à la CSTD à sa vingt et unième session, en 2018.

Forum sur la gouvernance d'Internet

106. Le onzième Forum annuel sur la gouvernance d'Internet, tenu en décembre 2016 à Guadalajara (Mexique), portait sur le thème « Promouvoir une croissance équitable et durable ». Le Forum, qui proposait plus de 200 ateliers de travail et réunions thématiques, a rassemblé plus de 2 000 personnes de 123 pays. Des milliers d'autres parties prenantes y ont également participé en ligne. Les séances plénières étaient axées sur les droits de l'homme, le développement durable, la croissance équitable, les accords commerciaux et l'avenir de la gouvernance d'Internet¹²¹.

107. Dans sa résolution 70/125, l'Assemblée générale a prolongé la durée du mandat actuel du Forum sur la gouvernance d'Internet d'une nouvelle période de dix ans et a reconnu que le Forum « devait continuer d'améliorer ses méthodes de travail et faire participer de plus en plus d'acteurs issus des pays en développement ». En juillet, le DAES a organisé trois journées de réflexion pendant lesquelles des experts de tous les groupes de parties prenantes ont examiné des données d'expérience et étudié les moyens d'améliorer l'efficacité du Forum et de faire participer un plus grand nombre d'acteurs¹²².

108. Le Groupe consultatif multipartite et le secrétariat du Forum sur la gouvernance d'Internet ont également conçu et mis en œuvre des initiatives destinées à améliorer le Forum, notamment des groupes de discussion ouverts en vue d'étudier les activités de gouvernements et d'organisations précis, des travaux intersessions sur la voie à suivre pour connecter le ou les prochains milliards de personnes et les aider dans ce domaine, des forums sur les meilleures pratiques, de nouvelles modalités destinées à créer des coalitions multipartites dynamiques, et de nouvelles formes d'organisation des sessions. Un segment réservé aux nouveaux participants a été mis en place pour faciliter la participation des nouveaux venus.

¹¹⁹ <http://www.itu.int/net/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html>.

¹²⁰ <http://unctad.org/en/Pages/CSTD/WGEC-2016-to-2018.aspx>.

¹²¹ http://www.intgovforum.org/multilingual/index.php?q=filedepot_download/12/411.

¹²² <http://www.intgovforum.org/cms/documents/igf-meeting/igf-2016/812-igf-retreat-proceedings-22july/file>.

109. Le nombre d'initiatives nationales et régionales du Forum sur la gouvernance d'Internet ainsi que ses initiatives destinées aux jeunes a augmenté, passant de 37 en 2015 à 72 en 2016. Celles-ci ont permis de créer un réseau efficace pour l'échange d'informations et de données d'expérience, ainsi que des liens plus solides avec le réseau mondial du Forum.

Mesure de la contribution des TIC au développement

110. Le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement repose sur la collaboration de 14 organismes des Nations Unies et autres entités, intéressés par la collecte et l'analyse de données concernant la mise en œuvre des textes issus du SMSI et les TIC au service du développement. En mars, le Partenariat a présenté à la Commission de statistique de l'ONU un rapport de statistiques sur les TIC. Six indicateurs des TIC figuraient dans la liste finale des indicateurs permettant de suivre et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, adoptée par la Commission. Celle-ci a recommandé l'adoption de mesures visant à renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistiques à établir des statistiques sur les TIC, et a prié le Partenariat de lui faire rapport en 2018, notamment sur l'examen du statut des statistiques officielles sur les TIC et de leur intégration dans le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030.

111. L'UIT gère la base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui comprend plus d'une centaine d'indicateurs de plus de 200 pays. Les dernières données ont été résumées dans sa publication annuelle « Faits et chiffres sur les TIC », parue en juillet¹²³. Le Colloque annuel de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, tenu en novembre au Botswana, a porté sur l'utilisation de mégadonnées pour surveiller la société de l'information, d'indicateurs des TIC pour la réduction des risques de catastrophe et de données intelligentes pour les villes intelligentes et durables¹²⁴.

112. Le rapport annuel de l'UIT sur la société de l'information, *Measuring the Information Society Report*, présente les conclusions concernant 11 indicateurs relatifs à l'accès aux TIC, à l'utilisation des TIC et aux compétences liées aux TIC. Ces indicateurs sont regroupés dans un indice de développement des TIC, qui est un outil de mesure complet permettant de procéder à des comparaisons internationales sur l'évolution vers la société de l'information au fil du temps (voir chap. I A). Ce rapport mesure l'évolution des prix d'accès aux TIC entre 2008 et 2015, l'utilisation des services mobiles et d'Internet et l'utilisation des statistiques sur les TIC pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable¹²⁵.

IV. Conclusion et suggestions

113. L'année 2016 a fait suite à l'année de l'adoption par l'Assemblée générale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI. Ces deux résolutions ont créé un nouveau cadre pour les liens entre la société de l'information et le développement durable au cours de la prochaine décennie.

114. Les données fournies dans l'examen décennal et dans le présent rapport indiquent que les TIC occupent une place de plus en plus centrale dans le développement des économies et des sociétés et qu'elles joueront un rôle transversal dans la réalisation des objectifs du Programme 2030. Le rythme auquel les nouvelles technologies et les nouveaux services se développent est exceptionnel, et d'autres innovations, y compris l'Internet des objets et l'analyse des mégadonnées, auront des incidences profondes sur les entreprises, les services publics et le mode de vie des personnes dans les prochaines années. Cela offre aux gouvernements, aux entreprises et aux citoyens de grandes perspectives, mais présente également nombre de défis. Par exemple, le commerce électronique offre de nombreuses possibilités aux pays en développement, mais pour en tirer pleinement parti, ceux-ci devront faire preuve d'engagement politique et devront investir dans la facilitation du commerce.

¹²³ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/facts/default.aspx>.

¹²⁴ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/wtis2016/WTIS16-Final-report.pdf>.

¹²⁵ UIT, 2016.

115. L'un des problèmes les plus importants est celui de la fracture numérique persistante entre, d'un côté, les régions, les pays et les personnes dotés de ressources importantes et, de l'autre, ceux dont les ressources sont plus limitées. Les TIC sont plus faciles d'accès, de meilleure qualité et plus largement utilisées dans les pays développés que dans les pays en développement, et les PMA en particulier courent le risque d'être laissés de côté dans cette marche vers la société de l'information. De la même manière, au sein même des pays, les personnes dont le revenu, le niveau d'éducation et les ressources sont limités risquent de tirer moins d'avantages que celles dont le revenu, le niveau d'éducation et les ressources sont plus importants. Toutes les parties prenantes doivent travailler ensemble pour bâtir une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement, conformément aux engagements pris dans l'Agenda de Tunis et, compte tenu de l'évolution de toute société de l'information, pour veiller à ce que, comme prévu dans le Programme 2030, « personne ne [soit] laissé pour compte ».

116. Un deuxième problème qui requiert l'intervention de toutes les parties prenantes est la nécessité de constituer une base de données plus complète sur le développement de la société de l'information et ses incidences sur le développement durable. Il est nécessaire de procéder d'urgence à la collecte de données plus complètes, fiables et à jour pour recenser les initiatives et les programmes fondés sur l'utilisation des TIC au service du développement qui ont été menés avec succès, les facteurs contextuels qui contribuent à ce succès et les priorités qui permettront aux gouvernements et à d'autres parties prenantes de tirer parti des TIC le plus efficacement possible.

117. Le troisième problème tient à l'évolution très rapide des TIC aujourd'hui et aux conséquences que cela pourrait avoir sur le développement économique et social mondial. Les progrès accomplis dans des domaines tels que celui de l'automatisation et de l'intelligence artificielle vont probablement transformer encore le commerce mondial, les modèles de production économique, l'emploi, les normes sociales et l'engagement culturel. L'impact local de cette évolution mondiale est incertain. La vitesse à laquelle ces changements surviennent est aussi un défi de taille pour les institutions chargées de la gouvernance, au niveau tant national qu'international. Pour contribuer à l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement, conformément à l'engagement pris dans le cadre du SMSI, ces institutions devront mettre au point des processus décisionnels capables d'évoluer au même rythme que les technologies et les services.

118. Les TIC joueront un rôle essentiel, et de plus en plus important, dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, d'ici à 2030. Ce rôle doit faire partie intégrante de la planification stratégique au sein du système des Nations Unies, mais aussi au sein des gouvernements et des entreprises. La société civile et les milieux de la technologie doivent eux aussi contribuer pleinement à la réalisation des valeurs de la société de l'information, sans que personne ne soit laissé de côté.
